

26 mai 2009

LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE

La loi « mobilisation de tous pour le développement de l'offre de logement et la lutte contre l'exclusion », votée par l'Assemblée Nationale le 10 février 2009 et promulguée le 27 mars 2009, remplace la convention globale de patrimoine (CGP), instituée par la Loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004, par la convention d'utilité sociale (CUS). Inspirée par le CGP, la CUS présente toutefois plusieurs spécificités :

- Un **conventionnement obligatoire d'ici le 31/12/2010** avec une convention qui doit être prête et soumise au préfet en juin 2010. A ce titre, il est important de noter qu'en l'état actuel des textes les organismes qui souhaitent déroger au barème SLS d'août 2008 à compter de 2010, doivent avoir signé leur convention avant le 31/12/2009.
- La convention est avant tout un **contrat qui définit la mission sociale de l'organisme, des objectifs à 6 ans et des modalités d'évaluation** avec la définition d'indicateurs de performance et la possibilité de sanctions. Le volet « Remise en ordre des loyers plafonds » devient ainsi optionnel pour la 1ère convention.
- La convention est signée **avec l'Etat pour une durée de 6 ans**, comme cela était le cas pour le CGP, mais les modalités de consultation des collectivités locales ont un peu évolué :
 - Sont **associés à l'élaboration de la CUS les conseils généraux et les EPCI** dotés d'un PLH sur lesquels l'organisme détient du patrimoine
 - Les **collectivités locales auxquelles l'organisme est rattaché sont co-signataires** de la convention.

Conscient de ces évolutions, BAT'Im Club a souhaité consacrer une journée à l'élaboration des CUS, dont l'objectif principal est de présenter des **expériences concrètes** d'organismes.

Le **parti pris** par BAT'Im Club pour cette rencontre est double :

- Favoriser la **présentation détaillée et très approfondie** des CUS et de leurs modes d'élaboration : trois cas concrets seront ainsi exposés par des organismes qui disposent d'un certain recul sur la démarche. Ces organismes se sont effectivement **engagés dans le CUS en 2007-2008** et ont tous trois pour **objectif de signer leurs conventions avant la fin de l'année 2009**.
- **Privilégier les échanges et les débats** entre les intervenants et l'ensemble des participants.

Journée Présidée par Yves BURGEAT – Président de BATIM CLUB

9H30

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Introduction de la journée par Yves BURGEAT, Directeur de BATIGERE SAVO, Président de BATIM CLUB

10h00 – 10h45

La démarche CUS de SIA HABITAT

Eric ALEXANDRE – Directeur marketing, SIA Habitat

10h45 – 11h15

Questions / réponses, débat avec la salle

Animation : Pierre ALMANZOR – Directeur d'activités Patrimoine et Développement, Habitat et Territoires Conseil

11h15 – 11h30

Pause

11h30 – 12h15

La démarche CUS de SARTHE HABITAT

Christian LEFEBVRE – Directeur Général Adjoint, Sarthe Habitat

12h15 – 12h45

Questions / réponses, débat avec la salle

Animation : Pierre ALMANZOR – Directeur d'activités Patrimoine et Développement Habitat et Territoires Conseil

DEJEUNER PRIS EN COMMUN

- 14h00 – 14h45** **Le classement du patrimoine en gammes de « qualité du service rendu » :**
Le regard d'un expert immobilier
Patrick BORGHETTI et François SAUVAL – Foncier Expertise
- 14h45 – 15h00** **Questions / réponses, débat avec la salle**
Animation : Pierre ALMANZOR – Directeur d'activités Patrimoine et Développement, Habitat et Territoires Conseil
- 15h00 – 15h45** **La démarche CUS de la SA DU HAINAUT (sous-réserve)**
Edouard DUROYON – Directeur Délégué, SA du Hainaut
- 15h45 – 16h15** **Questions / réponses, débat avec la salle**
Animation : Pierre ALMANZOR – Directeur d'activités Patrimoine et Développement, Habitat et Territoires Conseil
- 16h15 – 17h00** **Bilan de la journée**
Conclusion de la journée par Yves BURGEAT

LIEU : NOVOTEL PARIS BERCY – 85 rue de Bercy – 75012 PARIS
Métro Bercy : lignes 6, 14 – RER Gare de Lyon : ligne A et D

COUPON REPONSE

Merci de nous retourner ce coupon réponse avant le 20 mai 2009

Par fax au 01.45.62.90.40 ou par courrier à **BAT'IM CLUB – Sandrine JOSSE : 2, Rue Lord Byron – 75008 PARIS – tél : 01.40.75.70.22**

M. Mme Melle **Nom** **Prénom**

Organisme ou société **Fonction**

Mail

Adresse **Téléphone**

Participera Oui Non **Déjeunera** Oui Non

Toute annulation doit parvenir par écrit 72 heures avant la date de la manifestation. Après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

*Pour les non adhérents, joindre un chèque de 400 €/personne
 Pour les adhérents, joindre un chèque de 70 €/personne*